

LIMOGES MÉTROPOLE  
ARRÊTÉ  
Le Président de Limoges Métropole

du 2<sup>er</sup> mars 2024

Portant délégation de signature à **Mme Lydie MANUS**, Directrice du crématorium et à **M. Jean-Luc MAZEAU**, Directeur général adjoint des services et Responsable du Pôle proximité et environnement à Limoges Métropole

N° 24892

**Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2211-4 du CGCT (3)**  
**Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2211-4 du CGCT (3)**  
**Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2211-4 du CGCT (3)**

**CONSIDÉRANT** que le Président peut donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux collectivités membres par l'organe délibérant compétent.

**CONSIDÉRANT** que Mme Lydie MANUS assure les fonctions de Directrice du crématorium au sein du Pôle proximité et environnement.

**CONSIDÉRANT** que M. Jean-Luc MAZEAU assure les fonctions de Directeur général adjoint des services et Responsable du Pôle proximité et environnement à Limoges Métropole.

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** Délégation est donnée sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 2211-4 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Lydie MANUS, Directrice du crématorium au sein du Pôle proximité et environnement, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction du crématorium.
- Tout bon de commande, y compris sous le régime M@RCHÉ, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre conformément à la DSDAF de la Direction du crématorium.
- Commandes mensuelles et découpages fiscaux dans le cadre des marchés publics de la Direction du crématorium.
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations particulières des espèces, attestation de travaux réalisés de la Direction du crématorium.
- Attestations de création relevant de la Direction du crématorium.
- Rapports de transmission de données géométriques relatives à la Direction du crématorium.
- États respectueux des dépenses dans le cadre de demandes de versement de subventions de la Direction du crématorium.
- Notes relatives à l'exécution des marchés de la Direction du crématorium n'entraînant pas d'engagement supplémentaire, notamment les pièces annexes à l'acte d'engagement relatifs à la présentation d'un sous-traitant ou à son départ.

**ARTICLE 2** En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Lydie MANUS, délégation est donnée dans les mêmes conditions à M. Jean-Luc MAZEAU.

**ARTICLE 3** Le présent arrêté prend effet à compter du 2<sup>er</sup> mars 2024 jusqu'au 31 janvier 2025.

ARRÊTÉ

# Arrêté portant délégation de signature à Mme Lydie MANUS, Directrice du crématorium et à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services et Responsable du Pôle proximité et environnement à Limoges Métropole

1 DOCUMENT - Publié le 1 Mars 2024



ARR\_SIGN\_24892\_MANUS.pdf  
(.pdf, 165,8 Ko)

 TÉLÉCHARGER